

Information

Mise à jour du dossier de Kanesatake

Depuis l'été 1990, le gouvernement fédéral a mis tout en oeuvre pour promouvoir la coopération parmi la population d'Oka/Kanesatake. À cet égard, nous avons pris plusieurs mesures concrètes pour favoriser la reprise du dialogue entre les deux communautés et le développement socio-économique de la région.

Leadership

L'une des questions majeures à laquelle nous nous sommes immédiatement intéressés a été le leadership à Kanesatake. En effet, aucune solution définitive n'était possible tant et aussi longtemps qu'un interlocuteur dûment mandaté par la population de Kanesatake ne soit présent à la table de négociation.

Par conséquent, le gouvernement fédéral a prêté main-forte à la communauté mohawk de Kanesatake pour que ces derniers déterminent le mode d'élection de ses dirigeants. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a financé la tenue d'un plébiscite le 31 mai 1991 et d'une élection le 27 juin 1991 et en a confié le déroulement à une tierce partie, la maison Conseillers en élections canadiennes. Lors du plébiscite, les membres de la bande ont décidé librement et majoritairement de changer leur mode de sélection des chefs.

L'élection a par la suite permis de mettre en place un conseil intérimaire, pour une période maximale de dix mois, dont la principale tâche consiste à établir un code électoral devant servir pour la prochaine élection.

Développement socio-économique

Afin de favoriser le développement socio-économique de la région, le gouvernement du Canada, par l'entremise du Bureau fédéral de développement régional (Québec) (M.I.S.T.), a encouragé l'établissement d'un processus de réconciliation

entre les autochtones et les non-autochtones et le développement de projets à caractère économique et social auxquels participeraient les collectivités de la région d'Oka/Kanesatake. À cet égard, le gouvernement fédéral a déterminé un montant de 435 689 \$ afin de promouvoir la relance économique de la région.

Ces fonds favoriseront des activités conjointes entre les deux collectivités en ce qui a trait au développement culturel, les échanges d'information ainsi que la promotion de l'industrie touristique. Ils ont également permis la création d'un organisme régional, la Société de développement économique de Deux-Montagnes dont les activités favorisent l'instauration d'un climat propice aux investissements. Les fonds ont permis à cette dernière d'aider la Corporation de développement touristique de Deux-Montagnes à embaucher du personnel. De plus, la Chambre de commerce d'Oka a pu réaliser une campagne de promotion touristique de la région.

Table de concertation

Il est aussi de notre intention de favoriser la mise sur pied d'une table de concertation à vocation économique dès que la situation le permettra.

État des négociations

En ce qui a trait aux terres en litige, le gouvernement a décidé de confier à M. Bernard Roy la tâche de représenter le gouvernement fédéral dans le cadre des négociations avec la communauté Mohawk en vue de créer une assise foncière unifiée et de discuter des griefs des Mohawks de Kanesatake.

Déjà, en août 1990, le gouvernement fédéral achetait 106 acres de terres à la municipalité du village d'Oka et de particuliers. Ces 106 acres incluaient une partie du site proposé pour l'agrandissement du terrain de golf ainsi que le cimetière mohawk.

Le gouvernement fédéral les a acquis pour démontrer sa bonne foi et désamorcer la crise. Les résultats des

négociations détermineront la vocation de ces terres fédérales. À l'occasion de ces négociations, nous envisageons également d'acquérir d'autres propriétés selon leur valeur marchande, de gré à gré, et en offrant les meilleures conditions possibles aux propriétaires qui exprimeront le désir de s'en départir. Les terrains ainsi rassemblés constitueront une assise foncière unifiée pour la communauté de Kanesatake.

Accord sur un cadre de négociations

Depuis l'été 1990 les parties se sont mises d'accord sur un cadre de négociations traitant, entre autres, des assises territoriales et sur le calendrier à suivre. Ce document qui est daté du 30 janvier 1991 a été présenté à la population mohawk et a été ratifié par elle et par le nouveau conseil de bande de Kanesatake. Les négociations qui avaient été suspendues dans l'attente de la tenue du plébiscite se poursuivront sous peu. À cet égard, le Grand Chef Jerry Peltier a récemment nommé ses représentants à la table de négociation.

Les négociateurs de toutes les parties en cause devront s'entendre sur la détermination et la consolidation des terres nécessaires à la création d'une assise foncière unifiée pour Kanesatake. Il appartiendra alors au Conseil de bande de faire approuver ces propositions par la population de Kanesatake. Une fois cet assentiment obtenu, le gouvernement fédéral procédera alors à l'achat des terres selon la formule expliquée plus haut.

Et les efforts continuent

Entre temps, le gouvernement fédéral continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer une cohabitation paisible des diverses communautés culturelles vivant dans la région d'Oka/Kanesatake.

Pour de plus amples renseignements, veuillez adresser vos demandes au:

Kiosque des publications
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa (Ontario)
KIA OH4
téléphone: (819) 997-0380